

Sa correspondance avec Harry Hopkins le montre tout entier dressé contre l'idée que de Gaulle puisse incarner la légitimité de la Résistance française et donc la souveraineté de la France. Celle-ci ayant été, selon lui, « suspendue », un gouvernement provisoire légitime ne saurait être constitué que par l'assemblée des délégués des conseils généraux, en vertu de la loi du 15 février 1872, dite loi Tréveneuc!